



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants
du premier degré

Saint-Denis, le 01/04/2022

DPEP1

2021-2022

Affaire suivie par :

Grégory BOOTHER

Tél : 02 62 48 10 01

Mél : mouvement1d@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés
des circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

TRÈS SIGNALÉ - AFFICHAGE OBLIGATOIRE

CIRCULAIRE N° 17

Objet : mouvement départemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2022.

Référence : note de service du 25 octobre 2021 parue au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021.

P.J. : Guide du mouvement 2022 avec calendrier prévisionnel.

Depuis deux ans, la mobilité des personnels du premier degré s'inscrit, en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dans le cadre fixé par les lignes directrices de gestion académiques (LDGA), elles-mêmes étant une déclinaison locale des lignes directrices de gestion ministérielles contenues dans la note de service du 25 octobre 2021 portée en référence.

Le guide ci-joint vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de la rentrée 2022 dans notre département, conformément aux principes arrêtés dans ces lignes directrices de gestion académiques et ministérielles.

La dynamique nationale de rénovation du processus métier se poursuit cette année encore, notamment dans l'affirmation du principe selon lequel l'**affectation à titre définitif** constitue bien la norme d'affectation, dans l'intérêt conjoint de la continuité de service et des personnels, l'affectation à titre provisoire revêtant un caractère exceptionnel et par défaut.

Le mouvement est réalisé en une phase unique d'affectation informatisée se déroulant selon le calendrier et les modalités présentés dans le guide ci-joint.

La campagne de saisie des vœux est ouverte du

11/04/2022 au 25/04/2022 à 23h59

La demande de mobilité constitue un moment clé du parcours de chacun. Pour accompagner les candidats tout au long des opérations du mouvement, la cellule «info mobilité» départementale est joignable selon les modalités suivantes :

✉ **Messagerie électronique** : mouvement1d@ac-reunion.fr

Une réponse sera faite dans les meilleurs délais. Le courrier électronique permet une traçabilité du dialogue entre les services et l'intéressé. En outre, l'administration est alors en mesure d'effectuer toutes les recherches nécessaires pour garantir au candidat une réponse complète.

Enfin, l'attente téléphonique ou physique provoquée par l'afflux des demandes est évitée.

✉ **Accueil téléphonique au numéro unique** : 02 62 48 10 01

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00



Le contexte sanitaire nous contraint à vous demander de communiquer exclusivement selon les modalités indiquées ci-dessus.

L'accueil physique est interrompu jusqu'à nouvel ordre.

Les résultats définitifs du mouvement seront consultables à partir du **7 juin 2022** dans l'application **SIAM - MVT1D**.

Cette circulaire, ainsi que ses annexes, sont disponibles sur le serveur académique à l'adresse :

<https://www.ac-reunion.fr/personnels-du-1er-degre-122405>, rubrique « **Circulaires et notes du 1er degré pour l'enseignement public** ».

Pour la Rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe

signé

Maryvonne CLÉMENT